

<http://enseignants.se-uns.org/Salaire-d-avril-des-PE-comprendre-son-montant>



Salaire d'avril des PE : comprendre son montant

- Je suis... - Prof d'école -

Date de mise en ligne : mercredi 26 avril 2017

Copyright © ENSEIGNANTS DE L'UNSA - Tous droits réservés

La rémunération du mois d'avril est différente de celle de mars. Et comme cela représente un salaire différent pour le quatrième mois consécutif, le SE-Unsa vous apporte quelques explications.

Janvier 2017 : application partielle du 1er gain indiciaire lié au PPCR.

Février 2017 : hausse de la valeur du point d'indice de 0.6%.

Mars 2017 : versement rétro-actif des gains indiciaires manquants de janvier et février, s'ajoutant à celui de mars.

Avril 2017 : votre salaire stabilisé comprenant la hausse de la valeur du point d'indice et l'intégralité du gain indiciaire lié au PPCR.

Vous pouvez également consulter [le calendrier des prochains gains indiciaires sur votre salaire](#) et [le temps nécessaire pour passer à l'échelon supérieur](#).

Prochaine étape du PPCR ?

En septembre 2017, vous serez reclassé dans la nouvelle grille d'avancement : si au 1er septembre 2017, vous avez dépassé le temps nécessaire pour passer à l'échelon supérieur (cf temps nécessaire mentionné au-dessus), vous passerez automatiquement à l'échelon supérieur.